



Procès Verbal Assemblée Générale

Nice - Vendredi 29 Juin 2001.

Complexe Sportif de l'ASPTT Nice

* * * * *

COMMISSION de CONTROLE des POUVOIRS.

M.. Eric ROUER assisté de M. Sébastien ICART.

Clubs présents :

ACSPF MONACO, AS BEAULIEU, AS CANNES, AS MONACO, AS SAINT JEANNET, ASPTT CAGNES, ASPTT NICE, ASSP MONACO, CANNES AEROSPORTS, CO VALBONNE, ES CANNET ROCHEVILLE, ES VILLENEUVE LOUBET, GRASSE VB, IBM LA GAUDE, MO MOUGINS, NICE VB, OA JUAN LES PINS, RC CANNES, US CAGNES, VB STADE LAURENTIN, VENCE VB.

Clubs absents :

ACPM CANNES, ASC BNP, ASLM DE CANNES, ASPTT CANNES, ASSP NICE, SC MOUANS SARTOUX, VC CARROS.

Quorum.

Pour pouvoir délibérer valablement l'assemblée générale doit comprendre au moins 15 Groupements Sportifs présents totalisant au moins 37 voix.

o o o o o

Comité Directeur.

Bureau Directeur.

M. C. Lupi, Président,
M. A. Griguer , Vice-Président,
M. P. Mariani, Secrétaire Général,
M. P. Lafitte, Secrétaire Général Adjoint,
M. E. Tanguy, Trésorier,
M. S. Icart, Trésorier Adjoint.

Membres présents.

G. Cabiaux,
M. Grassi,
R. Hébrard,
C. Hanotel,
J. Lerda,
S. Rallo,

Membres excusés.

A. Zawadka,

Invité.

M. R. Accusano, Président de la Ligue de Côte d'Azur
M. E. Rouer,

o o o o o

Ouverture de l'Assemblée Générale.

par le Président Claude Lupi le vendredi 29 juin 2001 à 19 h 50.

21 clubs sont présents sur 29, représentant 62 voix sur 73, l'assemblée peut valablement délibérer.

Discours d'accueil.

de M. Joël Laloum, Président de l'ASPTT NICE Volley-Ball.

Procès Verbal de l'Assemblée Générale électorale du 23 juin 2000.

Pas d'intervention - adopté à l'unanimité.

Quorum**Arrivée des clubs**

SC MOUANS SARTOUX, ASLM CANNES et ASPTT CANNES.

Départ du club

AS BEAULIEU.

23 clubs présents sur 29, représentant 68 voix sur 73, l'assemblée peut valablement délibérer.

Rapport Moral.

Après lecture du Rapport Moral par le Secrétaire Général, il s'ensuit de multiples interventions avec les membres de l'assemblée et plus particulièrement sur les conditions du transfert du siège social du Comité Départemental dans les locaux de E.S du Cannet-Rocheville. Le vote d'approbation est demandé à bulletins secrets.

La candidature de M. Joël Laloum, Président de l'ASPTT Nice en tant que scrutateur, est approuvée. Il est alors procédé au vote à bulletins secrets.

Résultats du vote

Pour : 17

Contre : 46

Abstention : 5

Le rapport moral est rejeté à la majorité de 69,12 %

Le Président C. Lupi décide d'une interruption de séance pour consulter le Comité Directeur.

A la reprise, le Président C. Lupi demande à l'Assemblée Générale un vote de confiance sur son maintien en fonction. Le vote se déroule à bulletins secrets.

Résultats du vote :

Pour : 17
Contre : 37
Abstention : 14

La confiance est refusée à la majorité de 54,41 % .

Le Comité Directeur est révoqué par l'Assemblée Générale et quitte l'Assemblée Générale.

Quorum

Arrivée des clubs.

Départ des clubs.

ES CANNET ROCHEVILLE, NICE VB, ASSP MONACO.

20 clubs présents sur 29, représentant 56 voix sur 73, l'assemblée peut continuer à valablement délibérer.

Constitution d'un Bureau Provisoire.

Suite à la démission et au départ des membres du précédent Bureau Directeur, il est constitué un Bureau Provisoire pour épuiser l'ordre du jour de l'assemblée. Il est proposé M. Didier Mancini, Président de Grasse VB en tant que Président, M. Joël Laloum et M. Michel Cozzi représentant le R.C. Cannes.

Le Bureau Provisoire est approuvé par l'Assemblée Générale à l'unanimité.

Rapport Financier.

M. Eric Tanguy, Trésorier sortant présente le Rapport Financier de l'année civile 2000 à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Résultats du vote :

Contre : OA JUAN LES PINS.
Abstention : Nil.

Le Rapport Financier est adopté à la majorité par 95,59 % des voix.

Budget Prévisionnel 2001.

M. Eric Tanguy, Trésorier sortant présente le Budget Prévisionnel de l'année civile 2001 à l'approbation de l'Assemblée Générale

Résultats du vote :

Contre : OA JUAN LES PINS.
Abstention : Nil.

Le Budget Provisoire 2001 est adopté à la majorité par 95,59 % des voix.

Budget Prévisionnel 2002.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de reporter le vote du Budget Prévisionnel 2002 lors de la prochaine Assemblée Générale.

M. Eric Tanguy quitte l'Assemblée Générale.

Rapport des Commissions.

Suite à la démission du Comité Directeur, les rapports des diverses commissions ne sont pas présentés à l'assemblée générale.

Rapport des vérificateurs aux comptes.

Après un exposé des vérificateurs aux comptes, le rapport est adopté à l'unanimité.

Siège Social du Comité Départemental.

Le transfert du siège social du Comité Départemental au :
5, chemin de l'Industrie
06110 Le Cannet.

est rejeté à l'unanimité.

Statuts du Comité Départemental.

Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents à l'Assemblée Générale (art. 21).

Présentation à l'assemblée des statuts du Comité Départemental pour mise en conformité avec les statuts type de la Fédération. Après les différentes intervention des membres de l'assemblée pour les particulariser, les statuts sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

Règlement Général des Epreuves Départementales (R.G.E.D).

L'assemblée générale décide à l'unanimité, de reporter l'approbation du R.G.E.D à la prochaine assemblée générale.

Examen des Vœux.

Après diverses interventions dont celle de M. Dalmasso, il est décidé de mettre le vœu à l'étude.

Vœu de l'US Cagnes.

Après diverses interventions dont celle de M. Gerbault, le vœu est amendé comme suit et adopté à l'unanimité.

Il ne sera pas implanté de rencontres du championnat départemental Jeune pendant les trois premiers tours de la Coupe de France Jeunes

Il sera intégré au R.G.E.D.

Bureau Provisoire du Comité Départemental.

L'assemblée générale à l'unanimité donne mandat à la Ligue de Côte d'Azur pour assurer l'administration provisoire du Comité Départemental jusqu'à la prochaine assemblée générale. Il appartient à la Ligue de Côte d'Azur d'entreprendre les démarches réglementaires nécessaires auprès de la FFVB.

A charge au Bureau Provisoire du Comité Départemental d'organiser une Assemblée Générale Extraordinaire Élective. Le principe de la date du samedi 8 septembre est retenu.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est close à 23h 15.

* * * * *

Didier MANCINI
Président

Michel COZZI
Vice Président

Joël LALOUM
Vice Président